📨 je conclurai donc ce thème par un excellent détails résumant ce qui fut mentionné précédemment :

1- Celui qui dit qu'il est permis de juger par autre que la Loi d'Allah. {Kufr akbar} [Ou il croit cela]

2-Celui qui dit que le jugement par autre que la Loi d'Allah est égal ou supérieur ou plus approprié. {Kufr akbar} [Ou il croit cela]

3-Celui qui applique une autre législation que celle d'Allah.[Les constitutions,les coutumes tribales etc...] {Kufr akbar}

4-Celui qui renie dans son coeur ou critique la Loi d'Allah. {Kufr akbar} [Croyance ou parole ou acte]

5-Celui qui juge par autre que la loi d'Allah l'orsqu'il tranche un litige en se référant à un code de loi forgées, des coutumes tribales ... même une seul fois. {Kufr akbar et cela est une preuve qu'il n'a pas désavoué ses lois , au contraire il à juger par elles}

6-Celui qui parfois , rarement applique la loi d'Allah dans son jugement mais le plus souvent il n'applique pas la loi d'Allah et juge par passions sans se référer à un code de loi ... et en reconnaissant son péché. {Kufr akbar}

7-Ceux qui codifie les lois forgées, les votent ... (Les parlementaires...) {Kufr akbar}

8-Ceux qui imposent les lois forgées (Police , président...) {Kufr akbar} La réalité c'est qu'ils imposent le taghout et ordonne qu'on s'y conforme, cela s'oppose totalement à la Foi.

➖

9-Celui qui juge constamment par la loi d'Allah mais dans un cas particulier lors d'un litige il juge par sa passion sans se référer à un code de loi... Il reconnaît son péché et ne rend pas cela licite. {Kufr duna kufr c'est à dire Kufr asghar}
Dans ce cas c'est un grand péché qui ne l'expusle pas de l'islam. -Ou alors il ne juge pas carrément ,il s'efforce de par exemple faire en sorte de n'écoutez que 3 temoins sur 4 par conséquent le jugement n'a pas lieu.

🔹Conclusion dans ce domaine , la mécréance majeure {Kufr akbar} peut avoir lieu par la croyance ou un acte ou une parole. En réfutation aux mourji'ah contemporain faussement affilié à la salafiyyah.C'est pour cela qu'il faut bien comprendre les paroles des savants dans leurs contextes et les renvoyées les unes aux autres afin d'émettre un jugement juste et clair. Le fais de légiférer des lois est de la mécréance majeure à l'unanimité et n'est en aucun cas du "Kufr duna kufr".

Et toutes les louanges reviennent à Allah. Allah est certes le plus savant , et nul doute à ce sujet que la vérité n'est pas du côté des mourji'ah ni des khawarijs.